

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté n° 2018-046 du 21 mars 2018 portant délégation de signature**

NOR : INTA1808105A

Le directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11 ;

Vu le décret du 7 juillet 2017 portant nomination de M. Jérôme LETIER, en qualité de directeur de l'agence nationale des titres sécurisés ;

Vu l'arrêté du 20 février 2018 et le contrat du 26 février 2018 portant détachement de M. François LAFOND, en qualité directeur des opérations, directeur adjoint de l'agence nationale des titres sécurisés,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. François LAFOND, directeur adjoint, directeur des opérations, à l'effet de signer les actes relevant des attributions de sa direction pour :

- la certification de services faits;
- les certificats administratifs de report des délais;
- les courriers et décisions diverses relevant de sa direction.

Article 2

Une copie du présent arrêté sera remise à l'agent comptable assignataire accompagnée du formulaire d'accréditation.

Article 3

La secrétaire générale, ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui leur sera notifié et publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 mars 2018.

*Le directeur de l'Agence nationale  
des titres sécurisés,  
J. LÉTIER*